

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE
APPEL A PROJETS ABC 2023

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

	STRUCTURE
NOM	Commune de Mialet
ADRESSE DU SIEGE	Place de la mairie
CODE POSTAL	30140
COMMUNE	MIALET
N°SIRET DE LA COMMUNE	21300168800018
	REPRESENTANT LEGAL
NOM ET PRENOM	VERRIEZ Jack
FONCTION	Maire
TELEPHONE	06 38 04 22 63
COURRIEL	mairedemialet@gmail.com
	RESPONSABLE DU PROJET
NOM ET PRENOM	idem
FONCTION	
TELEPHONE	
COURRIEL	

IDENTIFICATION DU PROJET

	PROJET
TITRE	Atlas de la biodiversité communale de la commune de MIALET
CONTEXTE	<p>Mialet est une commune de la partie méditerranéenne du Parc national des Cévennes caractérisée par une forte diversité de milieux (4 ZNIEFF, 2 sites Natura 2000, 3 ENS).</p> <p>Comme souvent en Cévennes, l'occupation du sol de la commune est dominée par des forêts relativement anciennes. Mialet possède l'un des 7 sites en France comportant du Pin de Salzmann (dit "Pin des Cévennes"), essence forestière la plus rare en France métropolitaine et en voie de disparition. De nombreux autres habitats d'intérêts sont présents sur la commune : le gardon des affluents, les ripisylves et prairies de fauche qui les accompagnent, de petites zones humides, des ensembles de murs en pierre sèche encore perceptibles dans le paysage....</p> <p>Malgré son attractivité, la commune a pu préserver l'essentiel de son caractère, notamment grâce à une urbanisation relativement maîtrisée et un patrimoine bâti et arboré préservé. La révision du PLU en cours devrait contribuer à maintenir ces qualités. L'agriculture et en particulier l'élevage à caractère pastoral connaît un renouveau dans la commune avec huit troupeaux présents, ce qui est assez rare dans cette partie des Cévennes.</p> <p>La commune est aussi soumise à une forte pression touristique, notamment sur le Gardon et exposée au risque de feu de forêt.</p>

	<p>Au travers de son ABC, la municipalité souhaite préciser et partager les enjeux de biodiversité et trouver des réponses opérationnelles concertées pour préserver cette richesse.</p>
OBJECTIFS	<p>Conformément au règlement administratif de l'appel à manifestation d'intérêt, les principaux objectifs de cet ABC seront de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • compléter les connaissances sur le patrimoine naturel communal (biodiversité ordinaire, exceptionnelle, espèces invasives...) et mieux les partager ; • favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux de biodiversité par la population : jeune génération, acteurs sociaux-économiques, élus, équipes techniques ; • concevoir, via une démarche concertée et pragmatique, un outil d'aide à la décision et un plan d'actions communal en faveur de la biodiversité. <p>Au regard du contexte communal et des enjeux pré identifiés, la commune poursuit les objectifs spécifiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mieux connaître et agir pour préserver, voire augmenter, la biodiversité des forêts - valoriser et renforcer les effets positifs du pastoralisme pour la biodiversité - développer un tourisme plus respectueux des milieux naturels et en particulier du gardon et de ses rives. - mieux connaître les impacts et prolonger les efforts de réduction de la pollution lumineuse, notamment par les acteurs privés (campings, particuliers...) - connaître et mesurer les enjeux du monde souterrain pour le protéger - valoriser la biodiversité des fonds de vallées(vergers, prairies de fauche et ripisylves), préserver les milieux associés, et protéger les insectes pollinisateurs - connaître la biodiversité liée au patrimoine bâti (bâtiments, murs en pierre sèche) et ses abords (arbres d'alignement ou d'ornement) pour en tenir compte dans son entretien et sa restauration
DUREE DE MISE EN ŒUVRE	36 mois (du 01/09/2023 au 01/09/2026...)
COUT COMPLET PREVISIONNEL	25 800 €
MONTANT DES DÉPENSES ELIGIBLES	25 800 €
AIDE DEMANDÉE	20 640 € soit 80 % des dépenses éligibles
ACTEURS RESPONSABLE DU PROJET	VERRIEZ Jack
AUTRE(S) CORRESPONDANT(S) AU SEIN DE LA STRUCTURE	PORTALES Jérôme
AUTRE(S) PARTENAIRE(S) BENEFICIAIRES D'UNE QUOTE-PART DE LA SUBVENTION	

PROGRAMME DÉTAILLÉ DU PROJET

1) Cadrage

1.1 Contexte et objectifs

Présentation du territoire :

Mialet est une commune de 621 habitants permanents (INSEE, 2021) appartenant à la communauté d'agglomération d'Alès et située dans la partie méditerranéenne de l'aire d'adhésion du Parc national des Cévennes.

La population s'accroît fortement en été avec la venue des résidents secondaires, visiteurs à la journée et touristes. Elle accueille également chaque année des pèlerinages protestants au Musée du désert qui rassemble une population très importante.

La commune est couverte en quasi-totalité par deux sites Natura 2000 ("Gardon de Mialet" et "Vallée du Galeizon"), deux ZNIEFF et trois Espaces naturels sensibles, ce qui témoigne d'une richesse importante en matière de biodiversité. L'altitude varie de 140 à 691 mètres.

La géologie est particulièrement complexe. Le territoire de la commune est dominé par les roches calcaires parsemées de cavités naturelles dont la grotte de Trabuc qui est ouverte à la visite. On retrouve en amont de la vallée des schistes cévenols et l'extrémité du banc de granites qui traverse les Cévennes méridionales depuis le massif du Mont Aigoual.

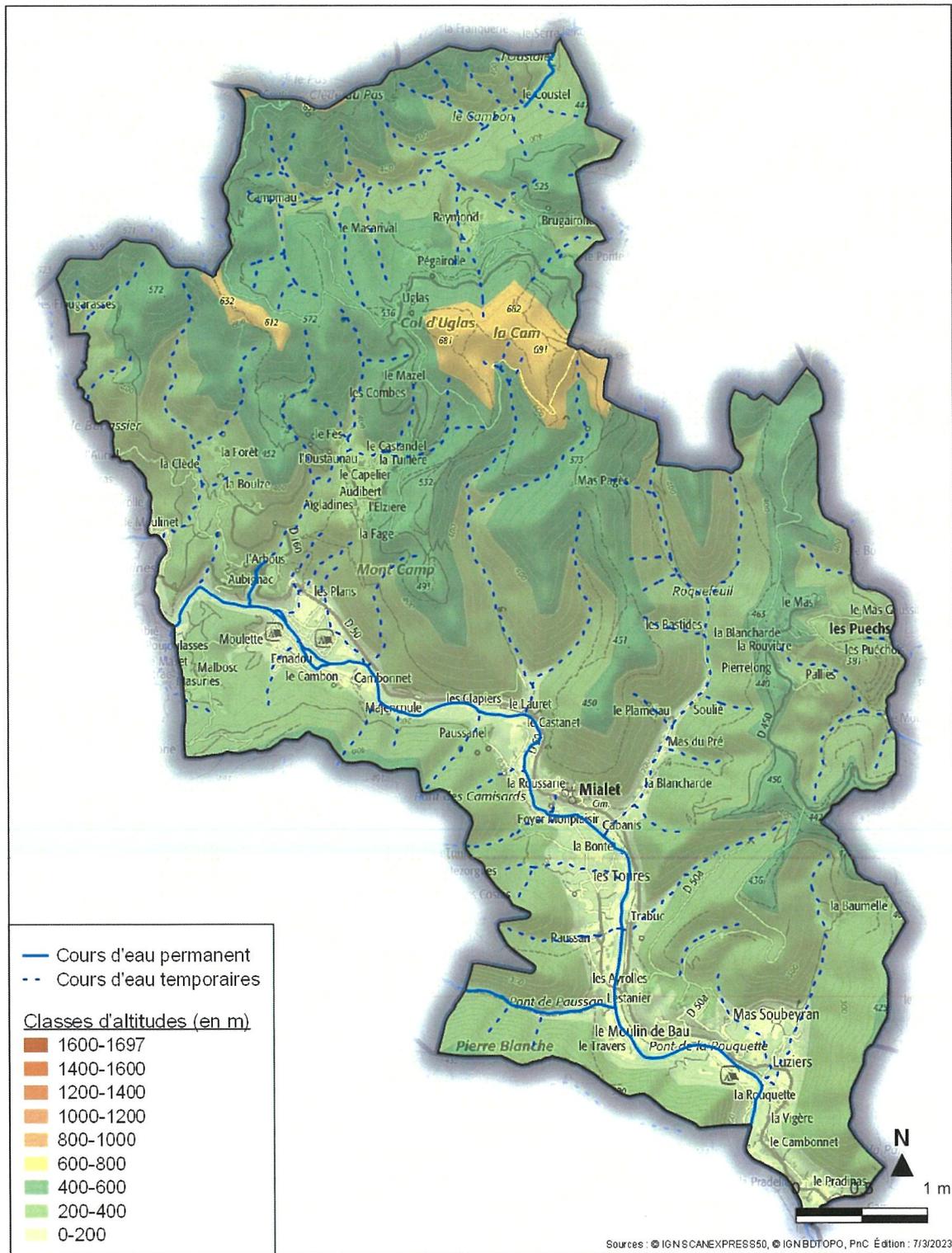


Photo de LAHOUD Pierre, Vallon de Trabuc



Commune : Mialet

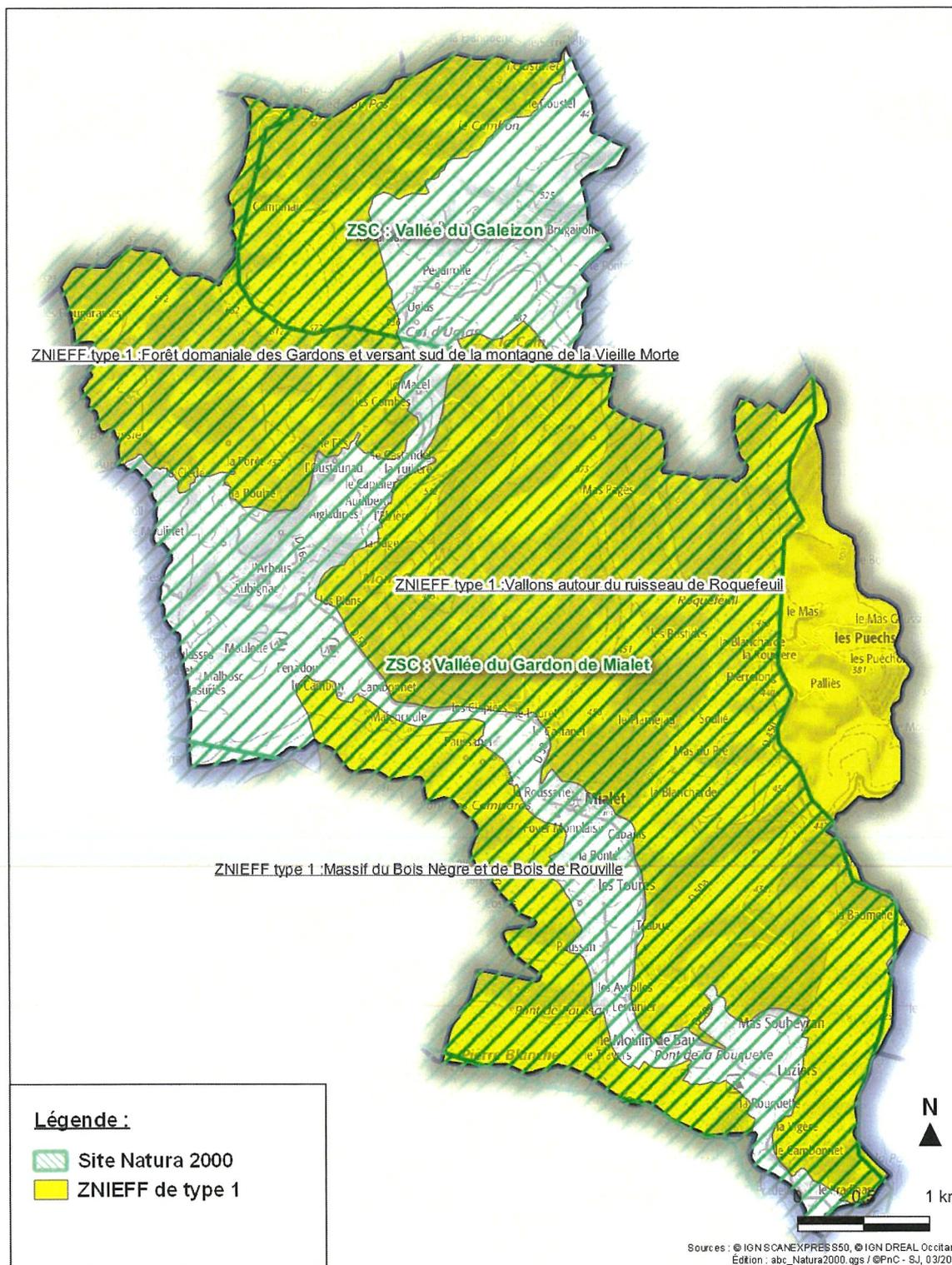
Relief et hydrographie





Commune : Mialet

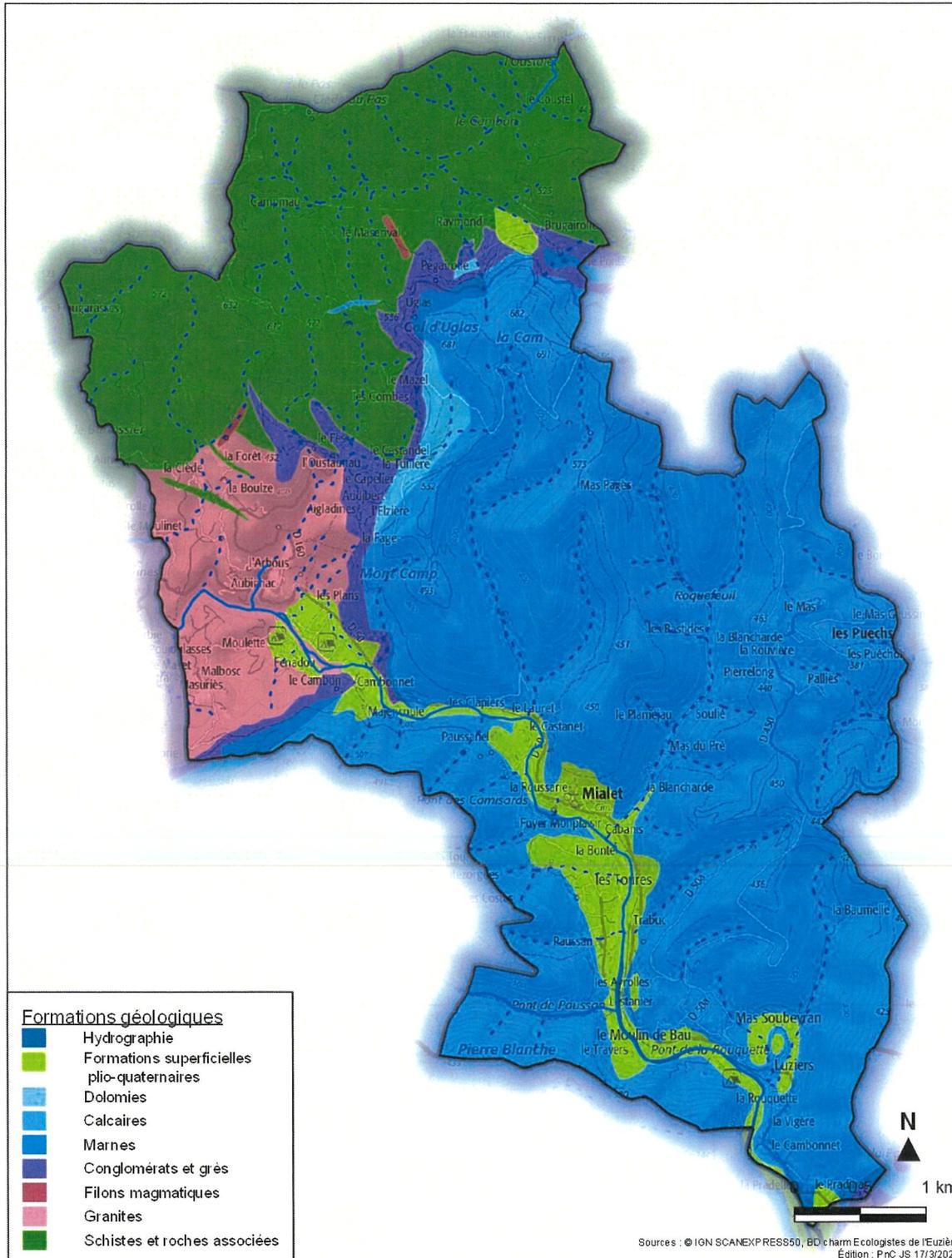
Périmètres d'inventaire et de protection liés à la biodiversité





Commune : Mialet

Géologie



- **Un patrimoine naturel remarquable mais fragile :**

La forte domination de l'espace forestier (90% de la surface de la commune) cache en réalité une variété de milieux. Les forêts, en grande partie anciennes, sont elles-mêmes assez diversifiées par leur essence et leur densité de peuplement. La chênaie verte domine sur la majeure partie des reliefs. En amont, sur les reliefs gréseux, cristallins ou schisteux, là où sont présentes d'anciennes châtaigneraies, les pineraies prennent le dessus. On trouve à Mialet l'un des 7 sites en France comportant du **Pin de Salzmann** (dit "Pin des Cévennes"), essence forestière la plus rare en France métropolitaine et en voie de disparition.

Certains boisements accueillent des espèces à enjeux comme des coléoptères liées au vieux bois et au bois mort (Lucane cerf volant, Grand capricorne), **des chauves souris** (Murin à oreille échanquée, Rhinolophe euryale, Petit rhinolophe, Barbastelle d'Europe à confirmer...), des plantes (Cyclamen des Baléares à l'origine d'une des Znieff) et même une très rare mousse d'intérêt européen (Mannia triandra).



En dehors de ces espèces emblématique, la richesse biologique des forêts et l'importance de leur diversité restent mal connues.

Ces boisements sont actuellement peu exploités mais il serait utile de mieux connaître leurs enjeux pour anticiper et accompagner les évolutions du territoire en lien avec les activités économiques (demande en bois énergie, développement de l'activité pastorale, tourisme...) mais aussi avec les effets du changement climatique (risque d'incendie, mortalité du châtaignier, développement d'espèces exotiques...).

Le Gardon de Mialet offre de remarquables passages encaissés dans des sites rocheux, où les gours et les plages de galets sont très appréciés pour la baignade. Les études menées sur le site Natura 2000 ont mis en évidence la présence **d'un important cortège de libellules** (Cordulégastre bidenté sur les sources, Gomphe de Graslin, Cordulie splendide et Cordulie à corps fin...) et d'espèces emblématiques comme le Castor, la Loutre d'Europe, le Barbeau méridional... Moins visibles mais riches en biodiversité, de **petites zones humides** sont également présentes aux abords du Gardon et le long de ses affluents (suintements sur silice, gazons amphibies rarement cartographiés).

L'exploitation des **prairies de fauches, une petite arboriculture et l'entretien de jardins** péri-villageois sur les berges des rivières garantissent le maintien d'en ensemble d'espaces ouverts de grande qualité. L'entretien des prairies est aussi assuré par des résidents non agricoles autour des nombreux Mas qu'ils habitent. L'analyse comparative des cartes IGN des années 1960/70 (à la création du Parc) et celle de la fin du XXe siècle montre que, de manière générale, ces espaces ouverts se sont pratiquement tous maintenus. À une échelle plus fine, les ripisylves ont toutefois tendance à s'épaissir et à gagner rapidement sur les parcelles délaissées. La quasi-totalité des berges du Gardon de Mialet sont des terrains privés.

Les versants qui s'élèvent au-dessus de Mialet sont échelonnés par un **vaste ensemble d'anciennes terrasses agricoles** (dits bancels). Les ensembles de murs en pierre sèche constituent un milieu particulier qui contribue aussi à la biodiversité communale. Ils agissent comme des extensions des milieux rocheux et contribuent au maintien d'espèces de plantes, de reptiles, d'araignées... La commune abrite notamment une population de Lézard ocellé dont la répartition reste mal connue.



Ces versants sont aujourd'hui très largement colonisés par les chênes verts mais on y observe encore de **nombreuses petites zones ouvertes de milieu rocheux et de pelouses sèches**. Bien que morcelés, ces habitats accueillent des espèces de papillons (Azuré du serpolet, Diane, Proserpine, Echiquier ibérique...), d'orthoptères (criquets, grillons, sauterelles) et des orchidées. La réouverture douce de certaines pelouses a été conduite en lien avec l'animateur du site Natura 2000 et les éleveurs du territoire.

La commune recèle **un grand nombre de cavités et de grottes** dont certaines accueillent des chauves-souris (l'un des enjeux forts du site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Mialet). L'inventaire de ces cavités et de leur biodiversité est certainement incomplet.

Les hameaux et Mas isolés de la vallée constituent, avec leurs bâtiments utilitaires annexes (clèdes, fours banaux...), **un très riche patrimoine bâti et rural dans lesquels des espèces de chiroptères ou d'oiseaux** (Hirondelle rustique, Rougequeue noir...) sont régulièrement observées. Enfin, les arbres traditionnellement plantés aux abords des hameaux, parfois à leurs entrées (alignement de platanes, de mûriers, petits vergers de fruitiers, noyers, tilleuls, marronniers...), sont des éléments qui participent également à enrichir la biodiversité communale.

Cette richesse écologique est pourtant soumise à des pressions :



- La fréquentation estivale qui induit des pressions importantes surtout sur les milieux aquatiques et leurs abords (stationnement de véhicules, piétinement, déchets, dérangement...)
- La présence d'un nombre important de plantes exotiques envahissantes, notamment le long des cours d'eau et des voiries (plus de 17 espèces comptabilisées)
- La fermeture naturelle de certains milieux même des actions de réouverture sont menées depuis quelques années
- Des pratiques individuelles défavorables (entretien trop drastique des jardins et pelouses, débroussaillage en période de nidification, consommation d'eau...)
- Le changement climatique qui impacte déjà fortement les cours d'eau et augmente la vulnérabilité de la forêt aux incendies....

- **Une commune et des acteurs engagés :**

Concernant la lutte contre la fermeture des milieux et l'entretien des prairies et pelouses, la commune bénéficie d'atouts avec une **dynamique d'installation agricole positive** (de 5 exploitations en 2010 à 9 en 2020) notamment dans le secteur de l'élevage à caractère pastoral avec huit troupeaux actuellement recensés (de 57 en 2010 à 225 têtes d'ovins et caprins en 2020). Cette dynamique est assez rare dans la zone de piémont des Cévennes et permet d'envisager le maintien de milieux associés qui nourrissent la biodiversité communale.

Elle bénéficie profite aussi d'un **contexte institutionnel favorable** avec l'appui de l'animation du site Natura 2000 des Gardons de Mialet, du Parc national, du Pays Cévennes qui porte la Charte forestière de territoire, et d'Alès Agglo qui encourage et appui les communes dans la réalisation de leur ABC au travers de son programme "Territoire engagé pour la nature" (TEN).

L'équipe municipale a déjà mené diverses actions pour réduire les pressions et préserver son patrimoine naturel :

- Création de panneaux d'information et de sensibilisation sur la richesse et la fragilité du Gardon en lien avec Natura 2000
- Rénovation de l'éclairage public et projet d'extinction dans le cadre de la Réserve internationale de ciel étoilé...

Elle est engagée dans la Charte Forestière de Territoire dans laquelle la réalisation d'un ABC ciblé sur la forêt a été envisagée dès 2020. Elle a par ailleurs engagé la révision de son PLU qui pourra tenir compte des résultats de l'ABC.

Sur un plan plus opérationnel, elle possède également des bâtiments et des sites, dont un camping municipal en bordure de Gardons, qui pourraient être gérés de manière à favoriser la préservation de la biodiversité. Des réflexions sont également en cours pour l'acquisition et la protection de parcelles au sein de la pinède à pins de Salzman.

- **Les objectifs partagés :**

Durant l'année 2022, plusieurs réunions techniques ont été organisées afin de préparer le projet d'ABC. Une réunion plus ouverte, préfigurant un futur comité de suivi de l'ABC, a également été organisée le 14 février 2023.

Au terme des échanges, la commune, ses partenaires et les habitants présents ont validé 6 objectifs spécifiques :

- mieux connaître et agir pour préserver, voire augmenter, la biodiversité des forêts
- valoriser et renforcer les effets positifs du pastoralisme pour la biodiversité des pelouses
- développer un tourisme plus respectueux des milieux naturels et en particulier du gardon et de ses rives.
- mieux connaître la biodiversité nocturne et les impacts de la pollution lumineuse, poursuivre les actions notamment pour les acteurs privés (campings, particuliers...)
- mieux connaître et mesurer les enjeux de protection du monde souterrain
- Valoriser la biodiversité des villages, hameaux et de leurs abords (y compris les bâtiments et espaces publics, les prairies et cultures de fond de vallée, les vergers...)

1.2 Description du projet

- **L'organisation générale :**

La commune sera le maître d'ouvrage du projet d'ABC et c'est M. le Maire qui en assurera principalement l'animation avec le soutien de plusieurs adjoints et la mobilisation des services municipaux.

L'établissement public du Parc national des Cévennes apportera un appui technique et les contributions de ses agents à chaque étape de la démarche (fourniture de modèles de documents, partage de son expertise, mise en réseau, organisation d'inventaires et d'animations...) mais il ne souhaite pas être co-porteur pour ne pas se substituer à la commune dans l'animation de son projet.

Enfin, les animateurs et animatrices de la Charte forestière, de l'Agglomération d'Alès et du site Natura 2000 du Gardon de Mialet seront des contributeurs de premier rang pour apporter leurs expertises et leurs connaissances des enjeux du territoire.

- **La méthode proposée :**

La commune adhère aux objectifs généraux des ABC tels qu'ils sont présentés dans le guide technique national de 2014 et dans le règlement du présent appel à projet. Elle a donc réfléchi à une méthode permettant de répondre aux trois défis suivants :

- **Améliorer la connaissance** du patrimoine naturel communal (biodiversité ordinaire, exceptionnelle, espèces invasives...) et partager cette information ;
- **Sensibiliser** les habitants et vacanciers, des écoliers, les acteurs socio-économiques, les élus et agents municipaux à la nécessité de préserver et de restaurer la biodiversité, chacun à son niveau ;
- Constituer un outil **d'aide à la décision** et un **plan d'action** communal en faveur de la biodiversité.

Le collectif d'élus, d'acteurs et d'habitants a identifié **7 enjeux et objectifs spécifiques** (listés ci-dessus) puis il a fait un **inventaire des acteurs ressources et les lieux pivots** de son territoire pour mener des actions. Ensuite, avec l'appui du Parc national, il essayé d'identifier des actions pertinentes d'animations, d'inventaires ou de mobilisation citoyenne qui pourraient répondre aux enjeux et objectifs généraux et spécifiques.

Le tableau suivant propose une déclinaison des actions possibles en fonction des 6 grands thèmes et objectifs spécifiques. Ces propositions sont susceptibles d'être adaptées en fonction des retours des premiers comités de suivi, des contributions volontaires des acteurs locaux et du budget disponible.

Enjeu / sujet	Idées d'animations	Idées d'inventaires	Actions participatives
Mieux connaître et agir pour préserver, voire augmenter, la biodiversité des forêts	<ul style="list-style-type: none"> > Présentation du Pin de Salzmann et des actions en cours pour préserver cette essence (Natura 2000 et/ou charte forestière) > Animation sur l'Indice de Biodiversité Potentielle (CNPF) à destination du grand public et/ou des propriétaires forestier 	<ul style="list-style-type: none"> > Sortie de découverte des champignons et identification collective en salle (société mycologique d'Alès ou société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault) > Avis de recherche concernant des espèces indicatrices/emblématiques de la biodiversité forestières comme les lichens ou les coléoptères (Lucane, Grand capricorne) > Inventaire complémentaire des mammifères (hors chauves-souris) via des pièges photo. Participation des chasseurs si possible. Temps de restitution convivial. 	
Valoriser et renforcer les effets positifs du pastoralisme pour la biodiversité des pelouses	<ul style="list-style-type: none"> > Visite d'une ferme par les enfants d'une école. Présentations croisées de la biodiversité des pâturages et parcours (papillons/orthoptères, flore) et de l'activité (Pélardon des Cévennes aop) 	<ul style="list-style-type: none"> > Inventaire complémentaire des orthoptères (criquets, grillons, sauterelles) par prospections visuelles et acoustiques (agents PNC + partenaires locaux) > Inventaire complémentaire de la flore (agents PNC + partenaires locaux) 	<ul style="list-style-type: none"> > Sortie d'inventaire participatif sur les orthoptères (PNC) > Présentation d'outils de saisie et d'identification faune/flore en ligne (iNaturalist, Plantnet, Faune-France...)
Développer un tourisme plus respectueux des milieux naturels et en particulier du Gardon et de ses rives	<ul style="list-style-type: none"> > Réunion d'information avec les gérants de campings et les hébergeurs (biodiversité élément d'attractivité et nécessaire préservation) > Actions de sensibilisation des vacanciers via un sujet support comme la Loutre, les Odonates ou poissons... (animateur du site Natura 2000, appui volontaire en service civique ?) 	<ul style="list-style-type: none"> > Organisation d'une pêche scientifique ou d'un indice invertébrés (contact à prendre avec FPPMA30 et OFB30) 	<ul style="list-style-type: none"> > Avis de recherche éventuel sur la Loutre (recherche d'épreintes) et/ou le Castor (traces)
Mieux connaître la biodiversité nocturne et les impacts de la pollution lumineuse	<ul style="list-style-type: none"> > Action dans le cadre du « Jour de la nuit » ou de la « Nuit des étoiles » associant un temps d'observation des étoiles et une animation sur la biodiversité (ex : piégeage lumineux des insectes). Impliquer les scolaires et les acteurs touristiques. > Exposition photographique 	<ul style="list-style-type: none"> > Inventaire complémentaire des chiroptères (chauves-souris) dans les ouvrages/bâtiments anciens et éventuellement dans les grottes en lien avec des spéléologues (Intervenants à préciser : COGARD, Site Natura 2000, GCLR, PNC) 	<ul style="list-style-type: none"> > Avis de recherche sur quelques espèces faciles à reconnaître comme le grand Paon de nuit (papillon de nuit) ou les colonies de chauves-souris dans les bâtiments

<p>Mieux connaître et mesurer les enjeux de protection du monde souterrain</p>	<p>> Visite de la grotte de Trabuc avec un intervenant sur les chauves-souris et la faune rupestre (partenariat à obtenir avec le gestionnaire)</p> <p>> Exposition sur les chauves-souris et la biodiversité souterraine</p>		<p>> Avis de recherche ou consultation des habitants lors de manifestations/réunions publiques sur des cavités et grottes non référencées</p>
<p>Valoriser la biodiversité des villages, hameaux et de leurs abords (y compris les bâtiments et espaces publics, les prairies et cultures de fond de vallée, les vergers...)</p>	<p>> Action de sensibilisation sur les plantes invasives (dont les renouées du Japon, l'ambrosie...)</p> <p>> Projet de plantation de haies avec l'école et animation de sensibilisation sur les insectes pollinisateurs (dans le camping municipal si possible)</p> <p>> Tournée de découverte des ouvrages et du petit patrimoine local (poste de contrôle, aqueduc, château) et recherche d'indices de présence de la faune (chauves-souris, oiseaux)</p>	<p>> Localiser une partie des inventaires experts et participatifs dans le camping communal (ex : flore, orthoptères, mammifères) pour alimenter la réflexion sur une gestion et un aménagement écologique. Mobiliser aussi les écoliers et les clients du camping. Valorisation des résultats sur site à imaginer. Lien possible avec le village vacances de Saint Privat (commune ABC et TEN)</p> <p>> Chantier participatif de restauration d'un mur en pierres sèches couplé à une animation sur la faune et la flore de ces ouvrages (reptiles, flore, microfaune...)</p> <p>> Présentation d'un outil de science participative sur les pollinisateurs (ex: SPIPOLL)</p>	

- **Précisions concernant les actions à destination des écoliers**

Un volet d'animation scolaire sera également proposé à l'école communale. Le projet reste à préciser avec les instituteurs et le Parc national mais il pourrait porter sur la découverte de la biodiversité de la commune (en lien avec les 8 enjeux), l'initiation à une démarche scientifique de collecte de données naturalistes, la sensibilisation aux problématiques actuelles, l'éducation à l'écocitoyenneté.

Les interventions s'inscriront dans le cadre de l'offre pédagogique du Parc national des Cévennes (appel à projet annuel permettant aux communes de bénéficier d'un appui et d'interventions gratuites) qui prévoit une adaptation dans le cadre des ABC.

Le travail des écoliers sera en lien avec les programmes grand public. Ainsi, les sujets de la biodiversité nocturne et des pollinisateurs seront abordés et la dimension "participative" du projet sera également déclinée avec les écoliers (projet de plantation de haie mellifère dans le camping, sortie biodiversité et activité pastorale...).

Les modalités de restitution ou de partage du travail des écoliers à destination des habitants seront définies avec les enseignants (ex : exposition de dessins ou de photographies, film, productions d'art plastique...). Un échange avec d'autres écoles mobilisées sur les ABC pourrait être envisagé.

Le temps périscolaire au travers de l'accueil de loisir pourra aussi être utilisé pour partager les enjeux de biodiversité.

- **Précisions concernant la collecte de données et les démarches d'inventaire**

Au regard des données naturalistes disponibles (SINP d'Occitanie et PNC) et des enjeux connus au moment du dépôt du dossier, des groupes taxonomiques prioritaires ont été identifiés pour les inventaires:

- la **flore et la fonge au sens large** qui présente de nombreux enjeux sur la commune mais dont la répartition des connaissances est inégale;
- les **orthoptères** (criquets, grillons, sauterelles) qui sont des marqueurs de la biodiversité des milieux ouverts et dont la connaissance est jugée faible sur le territoire (14 espèces connues seulement);

- les **chiroptères** (chouettes-souris) pour lesquels la commune présente un très fort potentiel notamment en raison de la présence de grottes, de vieux boisements et de bâtiments pouvant être fréquentés.

Ces investigations, basées sur des protocoles scientifiques, seront réalisées par deux types d'intervenants :

- les agents du Parc national des Cévennes;
- des associations, institutions, amateurs éclairés, experts, identifiés dans le cadre d'un appel à contributions et/ou via des prestations ciblées.

D'autres groupes pourront être étudiés en fonction des résultats d'un appel à contributions qui sera lancé au début de la démarche. Des investigations complémentaires sur la biodiversité des zones humides et aquatiques (via la fédération de pêche et/ou l'OFB) ou sur les habitats et espèces des deux sites Natura 2000 pourraient, par exemple, être intégrés.

La fin de l'année 2023, sera surtout consacrée à la collecte de données existantes et à la mobilisation de partenaires ou prestataires. Les inventaires se dérouleront sur deux années glissantes (2024 et 2025) afin d'observer la biodiversité à différentes saisons mais aussi de limiter les impacts d'une éventuelle période défavorable.

Au terme de la première année, un bilan d'étape pourra permettre de réorienter des investigations sur des espèces à enjeux ou sur des zones « blanches » de la commune.

Comme indiqué dans le tableau précédent, divers inventaires participatifs seront organisés pour impliquer les habitants et les écoliers : Avis de recherche saisonniers (coléoptères, chauves-souris dans les bâtiments, papillons de nuit,...), collecte de photos, présentation d'outils numériques et de dispositifs de sciences participatives...

Enfin, les organisateurs d'animations seront aussi invités à noter consciencieusement les observations réalisées durant les sorties pour qu'elles contribuent à l'ABC (fiche de terrain à communiquer).

- **Précisions concernant la communication**

Tout au long de la démarche, la commune et les membres du comité de suivi assureront une communication régulière via leurs outils respectifs (site internet et autres plateformes numériques du foyer rural, journal municipal, panneaux d'affichages, communiqués de presse, illiwap, facebook de la mairie).

Le PNC relayera les annonces sur son site ainsi que sur un groupe Facebook « ABC-Cévennes » créé pour faciliter la communication entre les communes mobilisées (parangonnage), les associations et les habitants les plus « connectés ».

Le visuel commun à tous les ABC menés dans le territoire du Parc national sera repris et personnalisé (modèles d'affiches, de plaquettes, de rapport...) en intégrant bien le logo de l'OFB. La personne responsable de la communication sera largement mobilisée pour favoriser le lien avec les habitants.

- **Précisions concernant la réalisation du rapport final**

Le rapport de bilan de l'ABC sera rédigé entre décembre 2025 et septembre 2026.

Comme indiqué dans le règlement de l'AMI, il comprendra une synthèse des connaissances relatives à la biodiversité communale, une cartographie de l'occupation du sol (ou des végétations), une synthèse et une carte des enjeux communaux ainsi qu'une liste de propositions d'actions.

L'analyse des données collectées et produites durant l'ABC, la rédaction et la mise en page du rapport seront confiées, par la commune, à un prestataire.

Le Parc national fournira un modèle de cahier des charges ainsi qu'une maquette graphique afin d'assurer une certaine homogénéité dans les rendus. Le choix du prestataire sera fait conjointement par la commune et le Parc national des Cévennes.

Durant la phase d'élaboration, plusieurs temps de travail seront organisés en comité de suivi pour la présentation des résultats des inventaires et l'identification des enjeux communaux. **Le partage des enjeux et le travail d'élaboration du plan d'action seront élargis à la population locale sous forme d'ateliers** (réflexions par milieux, identifications d'actions de sensibilisation, de chantiers, d'amélioration des pratiques actuelles, de partenariats...). Les enjeux et le plan d'action seront ensuite présentés en conseil municipal pour leur validation finale.

- **Résultats et livrables**

Le rapport de bilan sera fourni en version papier à l'ensemble des élus du conseil municipal et aux membres du comité de suivi communal. L'ensemble des documents produits ainsi qu'une cartographie seront également accessibles sur un site internet (commune et/ou foyer rural).

Seront notamment disponibles :

- Le rapport bilan présentant la démarche, les animations, les résultats, les enjeux et les pistes d'actions proposées ;
- Les cartographies réalisées durant la démarche ;
- Les listes des espèces et des habitats connus (avec mentions des espèces découvertes et redécouvertes durant l'ABC, espèces protégées, rares ou menacées, invasives, ou faisant l'objet d'une responsabilité particulière du territoire) ;
- Les éventuelles galeries photos.

Le PNC mettra en ligne une cartographie dynamique des observations non sensibles de faune et de flore sur la commune. Cet outil nommé « Biodiv-Cévennes » (biodiversite.cevennes-parcnational.fr) contribuera à la valorisation des résultats de l'ABC et permettra un suivi de la biodiversité au-delà de la durée du projet.

Enfin, la totalité des nouvelles données collectées dans le cadre de la démarche sera transmise au SINP (Système d'Information sur la Nature et les Paysages) par le Parc national des Cévennes dans le cadre de ses contributions régulières. Celui-ci respectera le format imposé par l'OFB et inclura bien l'identifiant unique propre au projet d'ABC.

Une réflexion sera également menée sur la production d'outils d'information et de communication destinés au grand public (expositions, panneaux informatifs,...)

2) Jalons, étapes, calendrier et résultats prévus

Actions prévues	Résultats prévus	Date de début de l'action	Date de fin de l'action
<p>Action N°1 Phase de préparation</p> <ul style="list-style-type: none"> → Annonce du projet et constitution du comité de suivi (première réunion en sept-oct 2023) → Production d'une synthèse initiale (PNC) → Définition des stratégies globales d'animation, d'inventaire, de communication → Organisation d'un appel à contributions 	<ul style="list-style-type: none"> → Information et mobilisation des acteurs locaux, des forces vives du territoire → collecte d'idées d'animations et d'inventaires (bénévoles, partenariats, prestations) 	09/2023	12/2023
<p>Action N°2 : Mise en œuvre du 1er programme</p> <ul style="list-style-type: none"> → Publication d'une plaquette et mise en œuvre de la communication → Mise en œuvre des programmes d'animations et d'inventaires → Collecte des données et des compte-rendus → Lancement du programme scolaire en septembre 2024 (préparation de janvier à juin) 	<ul style="list-style-type: none"> → sensibilisation des habitants, résidents temporaires, des acteurs socio-économiques → amélioration des connaissances naturalistes → information régulières concernant les résultats 	01/2024	11/2024
<p>Action N°3 : Bilan intermédiaire</p> <ul style="list-style-type: none"> → Bilan d'étape en comité de suivi, ajustement des stratégies d'animation, d'inventaire, de communication → Réunion publique de restitution et de concertation → Appel à contributions complémentaire (si nécessaire) 	<ul style="list-style-type: none"> → mobilisation de nouveaux habitants ou partenaires au sein du comité de suivi → résolution d'éventuels problèmes (taux de participation, coordination...) → relance de la dynamique 	11/2024	12/2024
<p>Action N°4 : Mise en œuvre du 2eme programme</p> <ul style="list-style-type: none"> → Publication d'une 2eme plaquette et renouvellement de la communication → Mise en œuvre des programmes d'animation et d'inventaire → Collecte des données et des compte-rendus d'animations → fin du programme scolaire en juin 2025 	<ul style="list-style-type: none"> → sensibilisation et début de la collecte d'idées concernant le plan d'actions → amélioration des connaissances naturalistes → communication régulière concernant les résultats 	01/2025	11/2025
<p>Action N°5 : Bilan des animations et des inventaires, préparation de la phase finale</p> <ul style="list-style-type: none"> → Bilan d'étape en comité de suivi et en réunion publique → Recrutement de prestataires pour la rédaction et la mise en forme du rapport final → Synthèse des données, élaboration de l'état des lieux de la biodiversité et de la cartographie des enjeux communaux, concertation et validation 	<ul style="list-style-type: none"> → maintien de la dynamique et lancement de la réflexion sur les actions en faveur de la biodiversité → Valorisation du travail des écoliers 	10/2025	11/2025
<p>Action N°6 : Elaboration du rapport et du plan d'actions communal</p> <ul style="list-style-type: none"> → Rédaction du rapport d'étape et présentation des enjeux au comité de suivi → Organisation d'ateliers participatifs sur les enjeux et le plan d'actions → Finalisation du rapport et validation en conseil municipal 	<ul style="list-style-type: none"> → identification et validation des enjeux communaux → co-construction d'un plan d'actions post-ABC → mobilisation du conseil municipal pour sa mise en œuvre 	12/2025	09/2026

3) Perspectives de l'action

La réalisation de l'ABC doit permettre à la commune de trouver des réponses aux enjeux qu'elle a pré-identifiés. Il s'agira notamment :

- de définir une politique forestière permettant de conserver et développer la biodiversité tout en tenant compte du rôle multifonctionnel de la forêt (ressource, activités de pleine nature, chasse...). Ceci pourrait par exemple consister en des acquisitions foncières dans des zones à fort enjeux pour des actions de conservation (libre évolution, trame de vieux bois - des réflexions sont déjà en cours en lien avec le CEN pour l'acquisition de parcelles de pinèdes à pins de Salzmann) ou de la sensibilisation de propriétaires privés à sylviculture durable au sylvopastoralisme ou bien encore à la mise en place de dispositifs d'interprétation sur un des nombreux sentiers qui parcourent la commune;
- de prendre en considération l'exposition croissante des forêts aux risques incendies, de sensibiliser les habitants à la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage tout en mettant en évidence les enjeux de biodiversité (périodes, techniques douces...).
- d'envisager des actions de soutien et d'optimisation des impacts positifs du pastoralisme : valorisation des produits issus des élevages à travers la richesse floristique dans l'alimentation, le développement du sylvopastoralisme, l'identification de milieux ouverts à restaurer ou de boisements à éviter.
- de produire des outils durables pour la sensibilisation des vacanciers au respect des espaces naturels (en particulier du Gardon) en impliquant notamment les hébergeurs et les campings (informations dans les accueils, exposition sur la biodiversité communale...).
- de protéger les sites souterrains les plus sensibles ou à fort enjeux (mise en défens, ORE sur les terrains privés...).
- de sensibiliser et accompagner les acteurs privés (campings notamment) pour la réduction de la pollution lumineuse dans le prolongement de l'action menée sur l'éclairage public.
- d'orienter la gestion et l'aménagement du camping municipal avec une approche exemplaire et des aménagements favorables à la biodiversité (plantations mellifères, petits aménagements divers, maîtrise de la fréquentation du cours d'eau...).
- d'identifier les patrimoines bâtis et arborés accueillant des espèces sensibles pour les préserver et éviter des travaux pouvant porter atteinte à la biodiversité (implication des agents municipaux, chantiers de restauration de murs en pierre sèche...).
- de profiter de la révision du PLU pour prendre des mesures favorables à la conservation de la biodiversité en fonction des enjeux appréhendés collectivement au cours de l'ABC.

Pour la mise en œuvre de ces actions, la commune pourra mobiliser un budget annuel dédié en lien avec la "dotation biodiversité" qui est perçue au titre de la présence des sites Natura 2000 et de son appartenance à l'aire d'adhésion du PNC.

La mise en œuvre de l'atlas de la biodiversité communale de Mialet a été inscrite en tant qu'action prioritaire dans la convention d'application de la Charte du Parc national (2022-2028). Pendant la démarche, la commune bénéficiera du réseau des ABC cévenols (rencontres éventuelles) et elle pourra, à son tour, proposer une mise en commun de son expérience à d'autres collectivités aux enjeux similaires.

4) Gouvernance

La commune de Mialet assurera la maîtrise d'ouvrage du projet. Elle s'appuiera sur l'accompagnement général du Parc national des Cévennes, le suivi de l'OFB et elle mobilisera des intervenants complémentaires selon ses besoins (inventaires, études, rapport final).

Alès Agglomération apportera un appui opérationnel de son service Développement Durable et via sa convention avec le CPIE pour la constitution et le suivi des programmes d'animation et de communication.

Un **comité de pilotage** restreint se réunira pour prendre les décisions relatives au budget et aux orientations générales (élus communaux, représentants du PNC et de la Charte forestière).

Pour mobiliser d'autres forces vives du territoire et permettre une démarche concertée, un **comité de suivi élargi** sera également créé (sur la base du groupe de travail existant) avec en complément :

- des habitants intéressés
- plusieurs éleveurs installés sur la commune
- des représentants des activités touristiques, des campings et hébergeurs
- du CPIE30 et de certains membres de son réseau
- des représentants des écoles
- les animateurs des sites Natura 2000 "Vallée du Gardon de Mialet" et "Vallée du Galeizon"
- les représentants d'Alès Agglomération et du centre de pomologie
- du Conservatoire des Espaces naturels
- du Centre Régional de la Propriété Forestière
- de l'Office National des Forêts
- des acteurs de la chasse (ACCA et/ou Fédération départementale des Chasseurs)
- des acteurs de la pêche (AAPPMA et/ou Fédération départementale)
- du Pays des Cévennes...

5) Résumé publiable du projet

Mialet est une commune de la partie méditerranéenne du Parc national des Cévennes caractérisée par une forte diversité de milieux (4 ZNIEFF, 2 sites Natura 2000, 3 ENS).

Comme souvent en Cévennes, l'occupation du sol est dominée par des forêts, relativement anciennes à Mialet. La commune possède l'un des 7 sites en France comportant du Pin de Salzmann (dit "Pin des Cévennes"), essence forestière la plus rare en France métropolitaine et en voie de disparition.

De nombreux autres habitats d'intérêts sont présents sur la commune : le gardon des affluents, les ripisylves et prairies de fauche qui les accompagnent, les ensembles de murs en pierre sèche encore perceptibles dans le paysage. Relativement préservée sur le plan urbanistique, la commune est néanmoins très fréquentée lors de la période touristique et exposée aux aléas renforcés par le changement climatique.

La commune bénéficie également d'une dynamique de relance de l'élevage pastoral.

Au travers de son ABC, la commune souhaite préciser et partager les enjeux de biodiversité et trouver des réponses opérationnelles concertées pour préserver cette richesse.

Au regard du contexte communal et des enjeux pré identifiés, la commune poursuit les objectifs spécifiques suivants :

- mieux connaître et agir pour préserver, voire augmenter, la biodiversité des forêts
- valoriser et renforcer les effets positifs du pastoralisme pour la biodiversité
- développer un tourisme plus respectueux des milieux naturels et en particulier du gardon et de ses rives.
- mieux connaître les impacts et prolonger les efforts de réduction de la pollution lumineuse, notamment par les acteurs privés (campings, particuliers...)
- connaître et mesurer les enjeux du monde souterrain pour le protéger
- valoriser la biodiversité cultivée et non cultivée au bord des cours d'eau (vergers, prairies de fauche et ripisylves), préserver les milieux associés, et protéger les insectes pollinisateurs
- connaître la biodiversité liée au patrimoine bâti (bâtiments, murs en pierre sèche) et ses abords (arbres d'alignement ou d'ornement) pour en tenir compte dans son entretien et sa restauration